

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Cinquante-et-unième session du Comité permanent  
Bangkok (Thaïlande), 1<sup>er</sup> octobre 2004

COMPTE-RENDU RESUME

1. Allocution d'ouverture du Président

Le Président et le Secrétaire général souhaitent la bienvenue aux participants.

**Questions stratégiques et administratives**

2. Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire présenté dans le document SC51 Doc. 2 (Rev. 1) est adopté.

3. Règlement intérieur

3.1 Règlement intérieur

Le Comité prend note du règlement intérieur actuel, présenté dans le document SC51 Doc. 3.1.

3.2 Amendement proposé concernant les organisations d'intégration économique régionale

Le représentant de l'Europe (Allemagne) présente le document SC51 Doc. 3.2. Bien que le Comité comprenne le souhait de la Commission européenne d'avoir automatiquement le droit de participer aux sessions du Comité (y compris aux séances à huis clos), il souligne qu'elle peut déjà y participer sans que le règlement intérieur soit amendé. Le Secrétaire général estime que l'amendement proposé concernant l'article 5 n'est pas nécessaire. Il est suggéré que le règlement intérieur du Comité permanent suive celui de la Conférence des Parties (CdP) et que, par conséquent, tout changement concernant les organisations d'intégration économique régionale soit d'abord fait dans le règlement intérieur de celle-ci. Il est noté que la CdP prie instamment les Parties d'accepter l'amendement de Gaborone à la Convention et que si celui-ci entrait en vigueur, le problème soulevé par l'Allemagne serait résolu.

Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Equateur), de l'Europe (Allemagne et Norvège), de l'Amérique du Nord (Etats-Unis d'Amérique), de l'Océanie (Australie), ainsi que le gouvernement dépositaire, interviennent au cours de la discussion.

4. Lettres de créance

Le Secrétariat rappelle que la pratique habituelle pour les sessions du Comité permanent tenues juste avant et après une session de la Conférence des Parties est d'accepter les lettres de créance soumises pour la session de la CdP comme également valables pour ces

sessions du Comité. Il est noté que toutes les délégations représentant des Parties membres du Comité ont présenté leurs lettres de créance pour la CdP13.

## 5. Admission des observateurs

Le Comité décide d'admettre les observateurs de toutes organisations qui se sont inscrites pour participer à la CdP13 et ont été approuvées à cette fin soit par l'organe de gestion du pays où elle se trouve, soit, dans le cas des organisations internationales, par le Secrétariat.

## 6. Préparation de la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties

### 6.1 Election du bureau

Le Président annonce qu'après les consultations discrètes d'usage, il propose la composition suivante pour le bureau de la CdP13, à transmettre à la CdP pour confirmation: Président de la session: M. Suwit Khunkitti (Thaïlande); Vice-Présidents: Mme Victoria Lichtschein (Argentine) et M. David Brackett (Canada); Présidente du Comité I: Mme Holly Dublin; Président du Comité II: M. Martin Brasher (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Président du Comité de vérification des pouvoirs: M. Jan Kucera (République tchèque).

Plusieurs délégations expriment leur préoccupation, craignant que les consultations qui ont eu lieu pour sélectionner les candidats n'aient pas été adéquates ou suffisamment transparentes. Le Président déclare que la procédure suivie a été la même que dans le passé. Les intervenants déclarent qu'au cours de la recherche de candidats à proposer, il faudrait parvenir à un juste équilibre entre discrétion et diplomatie d'une part et transparence de l'autre. Certaines délégations suggèrent que le Comité permanent s'accorde sur des critères à partir desquels sélectionner des personnes à proposer pour le bureau des sessions de la Conférence des Parties.

Le Comité accepte les candidats proposés par le Président pour le bureau de la CdP13. Il décide aussi qu'avant la CdP14, il préparera un document indiquant la procédure à suivre (avec des critères si nécessaire) pour sélectionner des candidats pour le bureau des futures sessions de la CdP.

Le Comité décide de proposer que les Parties suivantes nomment des membres (en plus du président) pour le Comité de vérification des pouvoirs, afin que les régions et les langues de la CITES soient bien représentées: Cameroun, Emirats arabes unis, Mexique et Sainte-Lucie.

Le Comité remercie tous les candidats d'avoir accepté le poste pour lequel ils ont été proposés.

Les représentants de l'Afrique (Cameroun et Tunisie), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Equateur et Nicaragua), de l'Europe (Allemagne et Norvège), de l'Amérique du Nord (Etats-Unis) et de l'Océanie (Australie), ainsi que l'observateur du Japon, interviennent également au cours de la discussion.

### 6.2 Vote au scrutin secret

Certaines délégations se déclarent préoccupées par le recours au vote au scrutin secret aux sessions de la Conférence des Parties. D'autres estiment qu'il est important de pouvoir demander un tel vote.

Le Comité approuve le Secrétariat quand il déclare qu'il n'est pas nécessaire de proposer de modifier le règlement intérieur de la Conférence des Parties concernant le vote au scrutin secret.

Les représentants de l'Asie (Chine), de l'Amérique du Nord (Etats-Unis) et de l'Océanie (Australie) interviennent au cours de la discussion.

## 7. Relations avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

### 7.1 Rapport du PNUE

Le PNUE présente le document SC51 Doc. 7.1. Le Comité prend note du rapport.

### 7.2 Protocole d'accord avec le Directeur du PNUE

Le Directeur exécutif adjoint du PNUE présente ses excuses pour le retard à fournir des commentaires sur le projet de protocole d'accord préparé par le Comité permanent. Il explique que le Directeur exécutif a demandé l'avis de l'Office des Nations Unies pour les questions juridiques et devrait être bientôt en mesure de répondre au Comité permanent sur cette question.

## 8. Protocole d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Président présente le document SC51 Doc. 8, indiquant que l'annexe contient le projet de protocole d'accord résultant de ses négociations avec la FAO. Une discussion générale du texte négocié révèle que plusieurs participants ont des suggestions pour amender diverses dispositions du texte. Une annexe révisée reflétant ces changements est présentée durant la session. Après examen, les participants s'accordent sur tous ses paragraphes sauf quatre.

Le Comité convient que les délégations de l'Australie et de la Norvège devraient avoir des discussions bilatérales sur les paragraphes sur lesquels il n'y a pas eu consensus et qu'il réexaminera à sa 52<sup>e</sup> session (Bangkok, 14 octobre 2004) l'annexe révisée.

Les représentants de l'Europe (République tchèque et Norvège), de l'Océanie (Australie) et de l'Amérique du Nord (Etats-Unis), ainsi que les observateurs du Japon, de la Commission européenne, de *Human Society International* et de *Defenders of Wildlife*, interviennent au cours de la discussion.

## 9. Accord de siège pour le Secrétariat

Le Secrétariat explique que le Gouvernement suisse estime qu'un accord de siège n'est pas nécessaire, ce que confirme le représentant de la Suisse.

## 10. Finances et administration

### 10.1 Estimations des dépenses pour 2004 et 2005

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour et le document CoP13 Doc. 8.2 (Rev. 1). Le Comité accepte d'augmenter de 171.000 USD le budget de 2005 afin de couvrir le surcroît potentiel de dépenses résultant de changements dans le personnel. Le Comité approuve aussi l'augmentation de 56.000 USD du budget de 2005 afin de couvrir partiellement les coûts d'entretien des bureaux du Secrétariat

en 2005, ainsi que les transferts entre lignes budgétaires proposés dans les annexes 1 et 2. Les deux augmentations seront couvertes par le fonds d'affectation spéciale CITES.

Le représentant de l'Océanie (Australie) intervient au cours de la discussion.

#### 10.2 Budget de 2006-2008

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour. Le Comité prend note du projet de budget pour 2006-2008, qui sera discuté au Comité II de la CdP13.

Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Equateur) et de l'Océanie (Australie), ainsi que l'observateur du Mexique, interviennent au cours de la discussion.

#### 10.3 Parties ayant des arriérés de contributions

Le Secrétariat présente le document SC51 Doc. 10.3. Le Comité permanent prie instamment les Parties ayant des arriérés de contributions de les régler avant la CdP14 et de soumettre au Secrétariat un plan de paiement à cet effet avant le 31 décembre 2004. Le Comité demande au Secrétariat de préparer un rapport sur les soumissions et l'application des plans de paiement pour les sessions du Comité permanent et de la Conférence des Parties.

#### 10.4 Analyse coûts/avantages de villes sièges possibles pour le Secrétariat

Le Secrétariat présente le document SC51 Doc. 10.4. Il indique que pour comparer Genève et d'autres villes sièges, les éléments de base suivants ont été considérés: le cadre légal, les installations et les conditions locales; les dépenses de fonctionnement y compris les coûts en personnel, et les implications du déménagement du Secrétariat. Le Secrétariat note qu'à part les dépenses de fonctionnement, le coût de ces éléments a été difficile à évaluer. Il ajoute qu'en l'absence d'offres d'accueillir le Secrétariat, ces dépenses dans diverses villes sièges ne peuvent pas être évaluées avec précision.

Le Comité permanent prend note du document.

#### 10.5 Coût des sessions des Comités CITES

Le Secrétariat présente le document SC51 Doc. 10.5. Le Comité permanent prend note du document.

L'observateur du Mexique intervient au cours de la discussion.

### 11. Nominations pour le centre de coordination des questions techniques d'application

Le Comité accepte la nomination de Mme Andrea Gaski (Etats-Unis) comme l'un des deux membres du centre de coordination. Il accepte aussi que le second membre soit une personne qui sera nommée par l'Inde. Cependant, l'Inde devait par la suite renoncer à nommer le second membre.

Le représentant de l'Amérique du Nord (Etats-Unis) intervient au cours de la discussion.

## Interprétation et application de la Convention

### 12. Projet sur les législations nationales

Le Secrétariat présente le document SC51 Doc. 12 et attire l'attention du Comité sur le document CoP13 Doc. 22 (Rev. 2), qui contient un tableau actualisé sur l'état des législations (annexe 1). Il est noté que les législations de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, du Honduras, de la Hongrie, du Panama et des Iles Pitcairn sont à présent placées dans la catégorie 1. Il est également noté que plusieurs pays ont soumis un projet de législation ou ont promulgué une législation depuis la 50<sup>e</sup> session du Comité permanent (Genève, mars 2004). Le Secrétariat explique que des indications écrites de progrès sous forme de plans de législation CITES révisés ou de projets de législation révisés ont été soumises mais n'apparaissent pas dans le tableau.

Le Comité décide d'examiner à sa 53<sup>e</sup> session les nouveaux progrès législatifs des Parties dont la législation a progressé depuis la 50<sup>e</sup> session. Il décide aussi d'examiner à cette session les nouveaux progrès législatifs des pays suivants: Congo, Gambie, Grenade, Inde, Kenya, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Soudan, Sri Lanka et Trinité-et-Tobago, à condition qu'ils aient envoyé au Secrétariat le 1<sup>er</sup> novembre 2004 au plus tard un plan de législation CITES révisé ou une législation promulguée. Le Comité charge le Secrétariat d'envoyer une notification recommandant aux Parties de suspendre le commerce des spécimens d'espèces CITES avec ces 10 Parties au cas où elles n'aurait pas envoyé de plan de législation CITES révisé ou de législation promulguée.

Les observateurs de l'Inde et du Kenya interviennent au cours de la discussion.

### 13. Commerce de faucons destinés à la fauconnerie

Le Secrétariat présente le document SC51 Doc. 13 et remercie les gouvernements des Emirats arabes unis et du Royaume-Uni qui ont fourni des fonds rendant possible la tenue de la session accueillie par les Emirats arabes unis (Abu Dhabi, mai 2004).

Le Secrétariat suggère que le Comité ne prenne pas de décisions au cours de la présente session sur les recommandations dont il est question aux points 9 et 10 du document SC51 Doc. 13, car les décisions prises à la CdP13 auront des effets sur l'une d'elles.

Le représentant de l'Europe (Allemagne) félicite les Emirats arabes unis d'avoir accueilli une réunion très fructueuse, qui a abouti à des recommandations prometteuses. Il appuie la recommandation du Secrétariat concernant des équipes spéciales CITES *ad hoc* sur la lutte contre la fraude et convient qu'une équipe spéciale sur le commerce illicite des faucons devrait être établie. Il signale que certains Etats membres de l'Union européenne, tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni, sont prêts à y participer car ils pourraient faire part d'une expérience précieuse, susceptible d'apporter une assistance dans la lutte contre le commerce illicite – par exemple dans le domaine de l'identification des faucons par l'ADN.

Le Comité convient qu'une discussion plus approfondie n'est pas nécessaire pour le moment et que la question sera inscrite à l'ordre du jour de sa 53<sup>e</sup> session, au cours de laquelle il prendra alors des décisions concernant les recommandations du Secrétariat.

### 14. Commerce illicite du ramin

Le Secrétariat présente le document SC51 Doc. 14 et fait état des actions menées par l'Indonésie, la Malaisie et Singapour pour lutter contre le commerce illicite. Le Comité

décide d'inviter les Parties concernées à faire rapport à sa 53<sup>e</sup> session et à ses sessions suivantes, ainsi qu'à la CdP14, sur les progrès accomplis.

Les représentants de l'Asie (Malaisie) et de l'Europe (Allemagne au nom de l'Union européenne), ainsi que l'observateur d'*Environmental Investigation Agency*, interviennent au cours de la discussion.

#### 15. Etude sur le commerce important

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour et fourni des informations à jour sur l'examen de *Strombus gigas*, *Moschus* spp., *Naja* spp., *Monodon monoceros* et les Acipenseriformes, conformément aux paragraphes q) et r) de la résolution Conf. 12.8, Etude du commerce important des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II.

Le Secrétariat indique que l'examen de *Strombus gigas* est en bonne voie, bien que plusieurs Etats de l'aire de répartition (Bahamas, Colombie, Cuba, République dominicaine et Saint-Vincent-et-les-Grenadines) n'aient pas encore fourni d'informations sur les actions qu'ils auraient dû mener avant une certaine date butoir en réaction aux recommandations du Comité pour les animaux. Le Secrétariat a demandé des précisions concernant le commerce de *Strombus gigas* qui aurait eu lieu en 2004 à partir d'un ou de plusieurs Etats de l'aire de répartition qui avaient accepté de suspendre la délivrance de permis d'exportation. Ce commerce serait contraire aux recommandations du Comité pour les animaux approuvées par le Comité permanent.

Concernant les cerfs porte-musc, *Moschus* spp., le Secrétariat annonce son intention de rencontrer le représentant de la Chine et le Président du Comité pour les animaux afin de déterminer comment appliquer les recommandations, et d'inviter les représentants de la Mongolie et de la Fédération de Russie à participer à cette réunion.

Le Secrétariat signale qu'à sa 20<sup>e</sup> session (Johannesburg, 2004), le Comité pour les animaux a formulé une recommandation à l'adresse du Canada et du Danemark (Groenland) concernant le narval (*Monodon monoceros*). La date butoir pour appliquer cette recommandation avait été fixée au 31 juillet. Les pays concernés ont suivi cette recommandation à la satisfaction du Comité pour les animaux et du Secrétariat; aucune action n'est donc requise du Comité permanent.

Concernant *Naja* spp., le Secrétariat indique que donnant suite à la décision prise à la 50<sup>e</sup> session, la Malaisie a soumis un rapport au Secrétariat et a établi des quotas d'exportation volontaires prudents:

- Malaisie péninsulaire: 4500 spécimens vivants;
- Sabah: quota zéro pour le commerce; et
- Sarawak: quota zéro pour le commerce.

Le Comité pour les animaux et le Secrétariat conviennent, sur la base de ces informations, que la Malaisie applique l'Article IV 2 a) et 3 de la Convention concernant les exportations de *Naja* spp. et qu'aucune autre action n'est donc requise.

Concernant de "l'Accord de Paris" sur les Acipenseriformes en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie, au Kazakhstan et au Turkménistan, le Secrétariat propose que comme les conditions requises par l'Accord figurent à présent dans la résolution Conf 12.7, l'on considère que l'Accord a produit ses effets et qu'il a été appliqué. Le Comité convient que pour qu'il puisse prendre une décision en ce sens, il faudra que le Secrétariat prépare un document indiquant les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Paris et le lui soumette à sa 53<sup>e</sup> session.

Concernant Madagascar, le Secrétariat indique que ce pays a fait état d'actions spécifiques qu'il doit entreprendre à court terme suivant le calendrier accepté dans le contexte de l'étude du commerce important par pays; il indique aussi qu'il consulte actuellement le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes afin de déterminer si cette réponse est satisfaisante. Il signale qu'il a l'intention de rencontrer le représentant de Madagascar durant la session.

Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat.

Les représentants de l'Europe (Allemagne), de l'Amérique du Nord (Etats-Unis) et de l'Océanie (Australie), ainsi que l'observateur du Mexique, le Président du Comité pour les animaux et l'observateur de *Whale and Dolphin Conservation Society*, interviennent au cours de la discussion.

#### 16. Examen périodique des annexes

Le Président du Comité pour les animaux présente le document SC51 Doc. 16.

Le Comité permanent recommande que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes mettent l'accent sur les espèces inscrites aux annexes les premières années de la Convention, à une époque où il n'y avait pas de critères scientifiques; plusieurs suggestions sont faites pour améliorer le tableau présenté dans l'annexe 2 du document SC51 Doc. 16.

Le Comité permanent prend note du rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et décide d'insérer le nouveau paragraphe g) suivant dans les recommandations qu'il a formulées à sa 49<sup>e</sup> session:

- g) le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont encouragés à suivre les lignes directrices et la technique d'évaluation rapide figurant dans les annexes 1 et 2 du document SC51 Doc. 16, et leurs mises à jour, pour sélectionner des espèces et conduire l'examen périodique.*

Le Comité permanent convient qu'il a fini d'élaborer des mécanismes et qu'il a fourni les orientations requises dans la décision 12.96.

Le représentant de l'Europe (Allemagne), l'observateur du Mexique et le Président du Comité pour les animaux interviennent au cours de la discussion.

### **Clôture de la session**

#### 17. Autres questions

Il n'y a pas d'autres questions.

#### 18. Fixation de la date et du lieu de la prochaine session

Il est noté que le Comité se réunira à nouveau juste après la clôture de la CdP13.

#### 19. Remarques de clôture

Le Président remercie tous les participants à la session pour leur contribution et remercie le Secrétariat et les interprètes pour leur appui.